



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Révision de la stratégie de vaccination contre les papillomavirus

Question écrite n° 42604

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la stratégie de vaccination contre les papillomavirus en France. Les papillomavirus sont responsables d'infections sexuellement transmissibles fréquentes et sont susceptibles de provoquer certains cancers chez l'homme et la femme. Si le vaccin contre ces virus existe depuis les années 2000, les preuves de son efficacité étaient jusqu'à aujourd'hui incomplètes. Le 3 novembre 2021, une étude britannique publiée dans la revue *The Lancet* a démontré l'impact majeur de la vaccination contre les papillomavirus sur la fréquence du cancer du col de l'utérus. En Angleterre où la couverture vaccinale dépasse 80 % des adolescentes, les résultats montrent que le nombre de patientes atteintes par cette maladie a considérablement baissé. Ces résultats sont encourageants pour la stratégie d'accélération de l'élimination du cancer de col de l'utérus menée par l'OMS depuis 2020. Car cette maladie est quasiment toujours provoquée par une infection, sexuellement transmissible, au papillomavirus. En 2018, on estime que ce cancer a causé la mort de 312 000 femmes dans le monde, dont 1 000 en France. La lutte contre les papillomavirus apparaît comme un véritable enjeu de santé publique et certains pays en ont fait une priorité. Par exemple, l'Australie s'apprête à éradiquer le cancer du col de l'utérus. 80 % des filles et 75 % des garçons sont vaccinés contre les papillomavirus. Des statistiques bien différentes de la France puisque seulement 27,9 % des jeunes filles étaient vaccinées en 2019, soit une des plus faibles couvertures vaccinales d'Europe. Selon Jean-Baptiste Méic, directeur du pôle santé publique et soins de l'Institut national du cancer (INCa), « si l'on parvenait à faire grimper ce taux à 85 %, on éviterait chaque année 2 500 interventions chirurgicales sur le col de l'utérus, 377 cancers du col et 139 décès ». Face à ces chiffres et aux résultats encourageants de l'étude publiée dans *The Lancet*, Mme la députée s'interroge sur la stratégie vaccinale contre les papillomavirus adoptée par la France. Le plan cancer 2014-2019 préconisait une couverture vaccinale supérieure à 60 %. Aujourd'hui, cet objectif n'est pas atteint. C'est pourquoi elle lui demande comment il entend adapter la stratégie vaccinale contre les papillomavirus chez les filles et les garçons pour atteindre une couverture permettant une réduction conséquente des maladies liées à ces virus.

Texte de la réponse

Depuis 2007, la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) est recommandée pour les jeunes filles âgées de 11 à 14 ans (avec un rattrapage possible jusqu'à l'âge de 19 ans révolus). Cette recommandation a été élargie aux garçons en 2021. Chez les filles, la couverture vaccinale pour les infections à HPV est en nette augmentation depuis au moins deux années. Ainsi, en 2020, 40,7 % des filles âgées de 15 ans avaient reçu une première dose (+ 11,3 points depuis 2018), et 32,7 % des filles de 16 ans avaient réalisé un schéma complet (+ 9 points depuis 2018). Ces résultats restent toutefois insuffisants, et la promotion de la vaccination contre HPV a été inscrite dans la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030, avec l'objectif d'atteindre une couverture de 80 % des populations cibles à l'horizon 2030. Parmi les leviers mobilisés pour promouvoir cette vaccination, l'examen de santé obligatoire à réaliser entre 11 et 13 ans, et pris en charge à 100 % par l'assurance maladie depuis 2019, est mis à profit pour communiquer sur les papillomavirus et initier la vaccination. Depuis 2020, la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) envoie un rappel personnalisé

aux familles à l'âge anniversaire des enfants concernés. Par ailleurs, un plan de communication coordonné pour la période 2021-2022 est en cours de déploiement par l'Institut national du cancer (INCA), la CNAM, la direction générale de la santé (DGS), l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et Santé publique France (SPF). Ce plan inclut notamment : une campagne de promotion de la vaccination auprès des professionnels de santé organisée par l'INCA (courrier aux sociétés savantes et aux organisations de professionnels, diffusion des « 10 arguments clés » pour échanger avec les parents sur le vaccin contre HPV, campagne numérique sur e-cancer et les réseaux sociaux de l'INCA, articles dans la presse spécialisée, etc.) ; une campagne de promotion de la vaccination à destination des jeunes et de leurs parents, organisée par l'INCA (campagne numérique sur e-cancer et les réseaux sociaux, campagne d'affichage chez les professionnels de santé, dossiers dans la presse spécialisée, etc.) ; la promotion des nouvelles recommandations de vaccination des garçons contre les infections à HPV par la DGS dans le cadre de la publication du calendrier des vaccinations 2021, ainsi que dans le cadre de la Semaine Européenne de la Vaccination organisée en 2021 et 2022 ; la promotion de la vaccination contre les infections à HPV sur le site ameli.fr et dans les newsletters de la CNAM aux professionnels de santé et aux assurés sociaux ; la mise à jour par Santé Publique France du site Vaccination-Info-Service.fr et du dépliant « 5 bonnes raisons de se faire vacciner contre HPV » ; la mise à disposition d'un dossier thématique sur les vaccins contre les infections à HPV sur le site internet de l'ANSM. Enfin, deux expérimentations pour le développement, notamment à l'école, de la vaccination contre les infections à HPV sont en cours depuis 2019 en Guyane et en région Grand Est. Les résultats permettront d'encourager la vaccination en milieu scolaire.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42604

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 novembre 2021](#), page 8262

Réponse publiée au JO le : [22 février 2022](#), page 1209